



AVIS

OBJET: Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la création d'un emplacement pour personne handicapée au Parc des Saules

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 24 octobre 2023, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la création d'un emplacement pour personne handicapée au Parc des Saules 18.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 20 novembre 2023

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Anne MASSON